



## Mairie de Montfaucon

14, rue des Fontaines  
25660 MONTFAUCON  
03 81 81 45 71  
mairie@montfaucon25.fr  
www.montfaucon25.fr

### COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du jeudi 13 avril 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en mairie, salle du conseil municipal, jeudi 13 avril 2023 à 19h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Pierre CONTOZ.

### ORDRE DU JOUR

- I - Approbation des comptes rendus des séances des 26 janvier et 16 mars 2023
- II - Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
  - 1. En urbanisme – droits des sols.
  - 2. Etat des renoncations au Droit de Prémption Urbain.
  - 3. Générales.
- III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
  - 1. Budget communal : Comptes de Gestion et Comptes administratifs 2022.
  - 2. Budget Communal 2023.
  - 3. Subventions aux associations.
  - 4. Versement des adhésions à organismes.
  - 5. Information sur comptes 2022 et budget CCAS 2023.
  - 6. Convention ACTES avec la Préfecture du Doubs.
  - 7. Dossier retraite d'élue de Corinne PETER, Adjointe.
  - 8. Remboursement par football-club
- IV - AFFAIRE DE PERSONNEL
  - 1. Fin de contrat d'un agent contractuel.
- V - AFFAIRE SCOLAIRE, PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE
  - 1. Information – Echanges sur chantiers de jeunes 2023.
- VI – AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE
  - 1. Compte-rendu de la dernière réunion du 27 mars, du Syndicat du Plateau.

#### DATES DE MANIFESTATIONS.

Vendredi 14 Avril : grande Classic cycliste GBM DOUBS  
Lundi 1 Mai : Trail Solidaire de Montfaucon  
Dimanche 7 Mai : Départ du Raid Handifort  
Samedi 13 Mai : Trail des Forts (2 passages)  
Vendredi 26 à Lundi 29 mai : Festival de Musiques de Besançon – Montfaucon.

**Sont présents :** Pierre CONTOZ, Cyril DELITOT, Laurent JEUNET, Marie-Louise LAITHIER, Nadine MAUGEY, Eric MERAT, Christine MOLLIER, Catherine PARDONNET, Corinne PETER, Anne-Marie POTY, Alain RICHARD, Jacques TONNERRE, Hervé TOURNOUX

### **Absents excusés :**

Gaëlle AUFFRET a donné procuration à Christine MOLLIER  
Stéphanie BOITEUX a donné procuration à Corinne PETER  
Vincent GIRARD a donné procuration à Alain RICHARD  
Géraldine VALLOT VUITTON a donné procuration à Anne-Marie POTY  
Frédéric VERMOT a donné procuration à Hervé TOURNOUX

**Absent :** Guillaume BLANDIN

### **DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire propose, dans l'ordre alphabétique, Catherine PARDONNET, comme secrétaire de séance. **Approuvé à l'unanimité.**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

A l'ordre du jour présenté sont ajoutées, en :

- AFFAIRES FINANCIERES : Réabonnement au dispositif « Panneau Pocket »
- AFFAIRES SCOLAIRES : Information sur la carte scolaire
- AFFAIRES DE MOBILITES : Point sur traçage de voiries
- AFFAIRE DE PATRIMOINE : Point sur la restauration de la Vierge
- AFFAIRES D'INTERCOMMUNALITE : Restauration du mur de soutènement quartier de la Charade
- AFFAIRE DE BATIMENTS : Aménagement des cellules commerciales au 46 rue du Comté de Montbéliard

**Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DES 16 ET 23 mars 2023**

Sans modification, **le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

-----

### **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS** (articles L.2122-21 et L.2122.22) :

- Le 4 avril 2023 : renouvellement de la convention 2023 avec les CDEI
- Le 5 avril 2023 : attribution d'une concession au cimetière pour la famille GASTEL - columbarium

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

L'ensemble des documents budgétaires détaillés a été adressé par courriel aux conseillers municipaux. Une version « papier » est remise en séance.

#### ◇ **Budget communal : Compte de gestion du Comptable du Trésor et Compte Administratif 2022.** Le Maire rappelle que :

- Le compte de gestion reflète le suivi de la gestion budgétaire par le Comptable du trésor (rappel : payeur).
- Le compte administratif reflète la gestion du Maire au cours de l'année (rappel : ordonnateur) : exécution – enregistrement des dépenses et des recettes.

#### A/ COMPTES DE GESTION

	COMMUNE	
	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	1 333 127.05	1 090 102.67
Investissement	915 991.90	627 424.90

Conforme au Compte administratif, il est **approuvé à l'unanimité.**

B/ COMPTE ADMINISTRATIF reflète la gestion du Maire au cours de l'année (rappel : ordonnateur) : exécution – enregistrement des dépenses et des recettes. Il est écrit ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>BP 2022+DM</b>	<b>CA 2022</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
002 – Excédent antérieur reporté	69 274.25	Pas au CA
013 – Atténuations de charges	4 000	13 255.43
042 – Opérations d'ordre entre sections	83 200	68 541.34
70 – Produits des services	243 711	250 489.46
73 – Impôts et taxes	904 556	904 914.24
74 – Dotations et participations	53 460	61 785.89
75 – Autres produits gestion courante	26 150.75	34 112.64
77 – Produits exceptionnels	500	28.05
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 384 842</b>	<b>1 333 127.05</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
11 – Charges à caractère général	267 383	250 309.62
12 – Charges de personnel	470 070	470 060.05
014 – Atténuations de produits	32 393	31 838.66
022 – Dépenses imprévues	0	0.00
023 – Virement à la section d'investissement	261 738.95	Pas au CA
042 – Opérations d'ordre entre sections	114 430.30	99 771.64
65 – Autres charges de gestion courante	219 216	219 003.54
66 – Charges financières	16 250.75	15 979.32
67 – Charges exceptionnelles	3 360	3 139.84
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 384 842</b>	<b>1 090 102.67</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2022 : 243 024.38 €</b>		

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>BP 2022+DM</b>	<b>CA 2022</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
001 – solde d'exécution reporté	0.00	Pas au CA
021 – Virement de la section de fonctionnement	261 738.95	Pas au CA
024 – Produits des cessions	17 675	0
040 – Opérations d'ordre entre sections	114 430.30	99 771.64
041 – Opérations patrimoniales	130 081.24	130 081.24
10 – Dotations Fonds divers réserves	328 430.75	321 002.06
13 – Subventions d'équipement	124 444	14 729.51
16 - Emprunts et dettes assimilés	350 000	350 407.45
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>1 326 800.24</b>	<b>915 991.90</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		
001 – solde d'exécution reporté	301 184.84	Pas au CA
040 – Opérations d'ordre entre sections	83 200	68 541.34
041 – Opérations patrimoniales	130 081.24	130 081.24
10 – Dotations Fonds divers réserves	0	0
13 – Subventions d'équipement	19 100	19 057
16 – Remboursement d'emprunts	124 891	124 885.39
20 – Immobilisations incorporelles	32 630	16 258.40
204 – Subventions d'équipement versées	160 690	100 916.42
21 – Immobilisations corporelles	449 994	151 035.11
27 - Autres immos financières	16 650	16 650
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 318 421.08</b>	<b>627 424.90</b>
<b>Excédent d'investissement 2022 : 288 567 €</b>		

Après débat, à l'unanimité, le conseil municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré, approuve le Compte Administratif du budget communal 2022.

◇ **Budget communal : affectation des résultats.** L'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant 243 024.38 €, cumulé à l'excédent 2021 inscrit au compte recettes 002 du BP 2022 : 69 264.25 € soit 312.288.63 € est affecté ainsi au budget 2023 :

- au compte 1068 recettes d'investissement : 12 617.84 €
- au compte 002 recettes de fonctionnement : 299 680.79 €

**Adopté à l'unanimité.**

◇ **budget communal 2023 : budget primitif.** Présenté par le Maire, le budget 2023 étant dans l'esprit de celui de 2022. Il s'écrit ainsi :

Il est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 1 685 380 €.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>BP 2022+DM</b>	<b>BP 2023</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
002 – Excédent antérieur reporté	69 274.25	299 680.79
013 – Atténuations de charges	4 000	6 000
042 – Opérations d'ordre entre sections	83 200	68 542
70 – Produits des services	243 711	218 890
73 – Impôts et taxes	904 556	977 831.07
74 – Dotations et participations	53 460	58 491
75 – Autres produits gestion courante	26 150.75	37 770.14
77 – Produits exceptionnels	500	18 175
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 384 842</b>	<b>1 685 380</b>
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
11 – Charges à caractère général	267 383	286 190
12 – Charges de personnel	470 070	499 250
014 – Atténuations de produits	32 393	29 323
022 – Dépenses imprévues	0	8 000
023 – Virement à la section d'investissement	261 738.95	523 646
042 – Opérations d'ordre entre sections	114 430.30	79 010
65 – Autres charges de gestion courante	219 216	238 361
66 – Charges financières	16 250.75	18 500
67 – Charges exceptionnelles	3 360	3 100
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 384 842</b>	<b>1 685 380</b>

En fonctionnement, il est légèrement supérieur au BP 2022

Les recettes tiennent compte de la proposition de la commission finances, de ne pas augmenter les taux communaux en raison de l'augmentation de 7 % des bases décidée par l'Etat, :

- taxe foncier bâti – 33.53
- taxe foncier non bâti – 28.14

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>BP 2022+DM</b>	<b>BP 2023</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		
001 – solde d'exécution reporté	0	0
021 – Virement de la section de fonctionnement	261 738.95	523 646
024 – Produits des cessions	17 675	17 675
040 – Opérations d'ordre entre sections	114 430.30	79 010
041 – Opérations patrimoniales	130 081.24	0
10 – Dotations Fonds divers réserves	328 430.75	54 618
13 – Subventions d'équipement	124 444	182 116
16 - Emprunts et dettes assimilés	350 000	200 000
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>	<b>1 326 800.24</b>	<b>1 057 065</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>		
001 – solde d'exécution reporté	301 184.84	12 617.84
040 – Opérations d'ordre entre sections	83 200	68 542
041 – Opérations patrimoniales	130 081.24	
10 – Dotations Fonds divers réserves	0	645
13 – Subventions d'investissement	19 100	
16 – Remboursement d'emprunts	124 891	135 000.16
20 – Immobilisations incorporelles	32 630	21 510
204 – Subventions d'équipement versées	160 690	68 542
21 – Immobilisations corporelles	449 994	733 558
27 – Autres immo financières	16 650	16 650
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>1 318 421.08</b>	<b>1 057 065</b>

**A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget communal 2023 tel que présenté.**

**A l'unanimité, le conseil municipal maintien les taux de la fiscalité ainsi :**

- **taxe foncier bâti : 33.54 %**
- **taxe foncier non bâti : 28.14 %**

◇ **Renouvellement adhésion à Panneau Pocket.** Alain Richard, Conseiller municipal délégué propose le renouvellement de l'abonnement au dispositif d'information « Panneau Pocket » pour un montant de 360 € pour 2 ans. **Approuvé à l'unanimité.**

◇ **Subventions à Associations.** Le Maire propose, en complément des décisions prises lors du conseil municipal du 23 mars 2023

Association locale des Montfaucon de France	}	
Association Nationale des Montfaucon de France	}	817 €
Association le Château + convention		817 €
Football Club de Montfaucon, Morre, Gennes, La Vèze		817 €
Tennis club Mamirolle – Montfaucon		817€
Association des Familles		236 €
LACIM « les Amis d'un coin de l'Inde et du Monde »		236 €
Association de la Malate		236 €
Les Vergers de Montfaucon		236 €
Association des Anciens Combattants		105 €
Club des retraités		105 €
Association Eglise de Montfaucon – Patrimoine Historique		105 €
Association Notes et Touches		105 €
Les Cadichons falcomontais		105 €
Aqueduc romain		105 €
Les poulettes de Montfaucon		105 €
Souvenir français		20 €

### **Associations d'intérêt scolaire**

Coopérative scolaire de Montfaucon	
chiffre compte tenu du mode de calcul :	3 500 €
FSE collège de Saône ~74 élèves x 8 €/élèves : provisoire	576 €
La Prévention routière	150 €
Association parents d'élèves PEEP «Les petits faucons »	50 €

### **Associations à caractère social proposition CCAS**

France Alzheimer	115 €
Ronde de l'Espoir (Ligue contre le cancer)	115 €
Donneurs de Sang Saône	115 €
Semons l'Espoir et Maisons des Parents	115 €
Association Dons d'Organes	115 €
Association des Paralysés de France	115 €
Bibliothèque de l'hôpital : la distraction des malades	115 €
Oncodoubs	115 €

Par ailleurs, une aide de 115 € est accordée à la maison Âges et Vie pour diverses animations (régérées directement par la commune)

**Adopté à l'unanimité.**

◇ **Versement des adhésions à organismes.** Sur proposition du Maire, **sont adoptées, à l'unanimité, les adhésions suivantes :**

➤ Agence d'urbanisme de l'agglomération bisontine	En attente décision annuelle
➤ Conservatoire botanique de Franche-Comté	50 €
➤ Fondation du Patrimoine	En attente décision annuelle
➤ Association des Maires du Doubs	En attente décision annuelle
➤ Association européenne VIA FRANCIGENA	325 €
➤ Association des Maires ruraux du Doubs	En attente décision annuelle
➤ Association des communes forestières	227.67
➤ CAUE	200 €
➤ AD@T	129.60 €
➤ CWA Entreprise (Panneau Pocket)	360 € pour 2 ans

◇ **Convention ACTES avec la Préfecture.** Le Maire expose la possibilité de dématérialiser l'envoi en Préfecture, contrôle de légalité, des actes réglementaires communaux. **A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.**

◇ **Remboursement par le FCMMGV.** Alain RICHARD expose la facture de 144 € reçue de la Ville de Besançon pour la perte de matériel prêté à la commune au profit du FCMMGV. **A l'unanimité, le conseil municipal décide que le FCMMGV sera appelé à rembourser les 144 € à la commune**

### **AFFAIRE DE PERSONNEL**

◇ **Situation d'un agent contractuel.** Corinne PETER, Adjointe rappelle le CDD en cours avec Marie VIRET, et prenant fin au 30 juin 2023.

**Compte tenu de sa manière de servir, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas renouveler le contrat de Marie VIRET. Ses fonctions prendront fin le 30 juin 2023.**

**Par ailleurs, le conseil municipal unanime autorise le Maire à lancer le recrutement d'une ATSEM pour la rentrée scolaire 2023.**

### **AFFAIRE DE BATIMENTS**

◇ **Aménagement des cellules commerciales du 46 rue du Comté de Montbéliard : avenant au marché.** Hervé TOURNOUX, Adjoint rappelle que dans le cadre de ces travaux, des modifications d'entreprises ont eu lieu. Ainsi le marché Maisons CONTOZ doit être modifié par avenant pour des travaux de canalisations faits en substitution de l'entreprise BONNEFOY TP. L'avenant de Maisons CONTOZ s'élève à 3 308.96 € HT. L'avenant de BONNEFOY TP est en attente. **Adopté à l'unanimité.**

## Monsieur le Maire informe le conseil municipal

### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIERE DE DROIT DES SOLS**

#### **Déclarations préalables accordées :**

- Florent PAGNOT : pose d'un bardage
- Sébastien CLEMENT : pose de panneaux photovoltaïques
- Arnaud BRACONNIER : dalle béton pour piscine hors-sol
- EDF-ENR (Yves PILLOT : pose de panneaux photovoltaïques)

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**

**Information sur le Compte Administratif, le Compte de gestion 2022 et BP 2023 votés par le CCAS.** Anne-Marie POTY, Conseillère municipale, après avoir rappelé que les comptes, administratif et de gestion, et BP du CCAS sont de la seule compétence du conseil d'administration, présente :

1/ compte administratif 2022 :

Recettes :	<b>2 170.00 €</b>
Dépenses :	<b>2 301.40 €</b>
Résultat de l'exercice :	- 131.40 €
Reprise résultat 2021 :	<u>194.42 €</u> : excédentaire
Excédent de fonctionnement pour l'année 2022 :	<b>63.02 €</b>

2/ Budget primitif 2023 :

Recettes de fonctionnement :	2 114 € (dont 63.02 € de résultat 2022 et 2 000 € de dotation du budget communal)
Dépenses de fonctionnement :	2 114 €

**Dossier de retraite supplémentaire d'une élue.** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Corinne PETER, Adjointe, décide de cotiser à la CAREL. Le rattrapage des cotisations patronales depuis 2014 est obligatoire.

### **AFFAIRES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES et EXTRASCOLAIRES**

**Chantiers jeunes 2023.** Corinne PETER, Adjointe rappelle que les chantiers de jeunes, dans leur forme passée, posent problème quant à la nature des activités confiées que pour la gratification accordée.

Elle expose que plusieurs pistes de réflexion sont en cours. Le Comité consultatif sera chargé de les étudier.

**Carte scolaire : décision du DASEN.** Corinne PETER, Adjointe, fait part du courrier du DASEN informant de la suppression d'un poste d'enseignant à la rentrée prochaine.

### **AFFAIRE DE MOBILITES**

**Point sur achèvement des traçages de voiries.** Le Maire expose les derniers traçages et décidés par le groupe Mobilités et réalisés.

### **AFFAIRE DE PATRIMOINE**

**Point sur la restauration de la Vierge.** Jacques TONNERRE, Adjoint, expose les conditions d'enlèvement et de restauration de la Vierge située rue du Comté de Montbéliard.

### **AFFAIRE D'INTERCOMMUNALITE**

**Compte rendu de la dernière réunion du Syndicat du Plateau.** Christine MOLLIER, Conseillère municipale fait part des principales décisions du conseil du 27 mars 2023 :

- Pas d'augmentation des participations communales

- Une étude culturelle a été confiée à l'AUDAB pour examiner ce qui existe sur le Plateau, en matière de culture, et ce qu'il serait possible de faire.
- Problème des locaux de l'école de musique à la Messarde

**Restauration du mur de soutènement de la voie d'accès à la Charade.** GBM voiries a programmé la restauration de ce mur qui soutient la voie.

**AGENDA :**

- Dates prévisionnelles des conseils municipaux : mardi 16 mai - jeudi 22 juin – mardi 11 juillet 2023 à 19h30
- Manifestations :
  - ✓ Vendredi 14 avril – journée : course cycliste - Classic Grand Besançon – Doubs
  - ✓ Lundi 1<sup>er</sup> mai : journée trail solidaire de Montfaucon
  - ✓ Dimanche 7 mai : départ du Raid Handi Forts
  - ✓ Lundi 8 mai : à 10h30, cérémonie Patriotique
  - ✓ Samedi 13 mai : passage (2 étapes) Trail des Forts
  - ✓ Vendredi 26 au Lundi 29 mai 2023 : Festival Besançon-Montfaucon

A 23h15, le Président lève la séance.

Catherine PARDONNET  
Secrétaire de séance

Pierre CONTOZ  
Maire